# ASSISTANCE MEDICALE



Principales prestations:

Transport sanitaire au Maroc 24/24 et 7/7

Téléconsultation Médicale à distance via audioconférence ou visioconférence au choix de l'assuré

Mise à disposition d'un lit dans l'unité hospitalière d'accueil

Caution d'admission dans une unité hospitalière

Visite médicale à domicile 24/24 et 7/7 (150 dhs à la charge de l'Etudiant)

Orientation vers la pharmacie de garde la plus proche

Evacuation sanitaire de l'assuré

## INFORMATION MEDICALE 24/24 et 7/7





## ASSURANCE SANTÉ

# QUE DOIT COMPORTER UN DOSSIER MALADIE?

## Toutes les prestations

Déclaration de maladie nominative dûment remplie avec date, cachet, nature de la maladie, n° de police, n° d'adhésion, signature de tous les professionnels et précision du montant engagé pour chaque acte

#### **Pharmacie**

Prospectus+PPV

### Biologie/Analyse

Prescription, facture et résultats



# **G**inassure

#### Radiologie

Prescription, facture et compte rendu.

#### Hospitalisation

- Compte rendu opératoire ou d'hospitalisation
- Bulletin d'entrée et de sortie
- Détail de la pharmacie
- Facture détaillée
- Note d'honoraires des médecins

## Accord préalable

- Prescription
- Devis

#### Dossier de réalisation après accord

Déclaration maladie signée et cachetée par la pharmacie, le fournisseur ou le kiné avec facture et copie de l'accord.

N.B. : l'acte doit être réalisé durant la validité de l'accord. (3 mois)

#### Maladie longue durée

- ler dépôt: fond du dossier (analyses, radio, scanner..) et rapport médical détaillé établi par le médecin traitant.

#### **Contact Finassure:**

+212 688 575 858 j.elfartass@finassure.org +212 662 180 325 m.tamimi@finassure.org

## 24/24 et 7/7

# Demande de prise en charge / Cliniques conventionnées

- -Devis dûment rempli: date, cachet, signature, montant de l'acte
- -Pli confidentiel
- -Résultat des actes médicaux préopératoires

**N.B**.: d'autres justificatifs peuvent être demandés en fonction de l'acte pratiqué.

### Pour les dossiers :

Taitements spéciaux, Soins d'ophtalmologie, Hospitalisations, Cas particuliers.

Il faut respecter le délai de passage à la contre visite pour éviter tout rejet - Délai 30 jours

N.B.: Cette liste est fournie à titre indicatif et d'autres éléments de complétude peuvent être demandés en fonction de l'acte pratiqué.